Informations de base

1995/2223(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Problèmes de développement et interventions structurelles objectif 1 au Royaume Uni, Merseyside. Rapport **Subject** 4.70.03 Initiatives communautaires, cadres communautaires d'appui **Zone géographique** Royaume-Uni	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	REGI Politique régionale	MCCARTHY Arlene (PSE)	18/01/1995
	Commission pour avis	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	AGRI Agriculture et développement rural		
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/07/1994	Publication du document de base non-législatif	31994D0636	Résumé
31/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/04/1997	Vote en commission		Résumé
08/04/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0126/1997	
23/04/1997	Débat en plénière		
24/04/1997	Fin de la procédure au Parlement		
19/05/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2223(COS)

Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/4/06957

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0126/1997 JO C 150 19.05.1997, p. 0002	08/04/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0212/1997 JO C 150 19.05.1997, p. 0017-0057	24/04/1997	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	34132/1995	07/04/1995	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	N4-0134/1997	25/07/1995	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Document de base non législatif	31994D0636 JO L 250 26.09.1994, p. 0048	29/07/1994	Résumé
EU	Document annexé à la procédure	31994D0637 JO L 250 26.09.1994, p. 0052	29/07/1994	
EU	Document annexé à la procédure	31994D0638 JO L 250 26.09.1994, p. 0056	29/07/1994	
EU	Document annexé à la procédure	31994D1021 JO L 382 31.12.1994, p. 0069	16/12/1994	

Problèmes de développement et interventions structurelles objectif 1 au Royaume Uni, Merseyside. Rapport

1995/2223(COS) - 29/07/1994 - Document de base non législatif

OBJECTIF : approuver le document unique de programmation (DOCUP) pour les interventions structurelles communautaires dans la région de Merseyside (RU) concernée par l'objectif n°1 (1994-99). CONTENU : Le DOCUP contient les élements suivants : -les axes prioritaires pour l'action à developper en cohérence avec les politiques économiques et sociales de Merseyside: .action pour l'industrie (ex.: développement des corporations de

base, des entreprises locales, des entreprises à technologie avancée, de la culture et des médias), .action pour les habitants : intégration, formation, développement de la communauté et meilleure qualité de vie; -le concours des Fonds structurels dont le montant est fixé à 816 Mécus de 1994 à 1999 (avec une répartition des montants année par année). La répartition entre les Fonds s'établit comme suit : .FEDER : 475 Mécus .FSE : 338 Mécus . FEOGA-Orientation : 3 Mécus ; -un certain nombre de dispositions relatives: .aux modalités de suivi et d'évaluation des actions entreprises, .à l'exécution financière des interventions, .aux règles de respect des politiques communautaires, .aux modalités d'octroi des concours financiers. Ces modalités sont décrites dans le plan de financement annexé au document de programmation (annexe non publiée au Journal Officiel).

Problèmes de développement et interventions structurelles objectif 1 au Royaume Uni, Merseyside. Rapport

1995/2223(COS) - 24/04/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Arlene McCARTHY (PSE, RU) sur les problèmes de développement et les interventions à finalité structurelle au Royaume-Uni au cours de la période 1994-1999, le Parlement européen insiste pour que le gouvernement britannique entreprenne une consultation approfondie et un réexamen complet des procédures en usage au ministère de l'Environnement avant la mise en oeuvre des projets soutenus par les Fonds structurels. Estimant qu'il est urgent de s'attaquer aux problèmes liés aux procédures administratives et financières liés à la gestion des Fonds, il demande à la Commission et au gouvernement britannique d'étudier les meilleures pratiques administratives en la matière et de mettre en oeuvre des procédures améliorées. Les retards pris dans les paiements notamment (FSE, en particulier) sont, d'après le rapport, injustifiés et des mécanismes de paiement plus efficaces doivent être mis en place d'urgence. Nottant, à cet égard, que des problèmes d'endettement surviennent dans les petits organismes et le secteur associatif dû à des retards de paiement des subventions, il demande la création d'un système de subventions globales anticipées ou la création d'organismes de financement intermédiaire ("IFB") afin de remédier à ce problème. Parallèlement, le Parlement préconise une plus grande souplesse dans l'utilisation des fonds afin d'éviter toute sous-utilisation des crédits. Il demande également que les interventions des Fonds soit simplifiée notamment en clarifiant les procédures de demande et en mettant en place des méthodes de sélection des projets plus claires et transparentes. En outre, il suggère que soit examiné l'impact des initiatives communautaires en vue de les rationnaliser et de les adapter. Reconnaissant l'importance des partenariats pour le bon fonctionnement des Fonds, il souhaite que ceux-ci soient mieux définis et déplore que le rôle des collectivités locales soit de plus en plus réduit au profit d'organisations non-gourvernementales quasi autonomes. Leur rôle devrait notamment être accru en matière de programmation. A cet égard, il demande à la Commission de tenir compte des souhaits des partenaires locaux dans le secteur des transports. Des taux d'aide modulés devraient leur être accordés en fonction de la plus-value qu'ils apportent suite à leur intervention. Le Parlement déplore, parallèlement : -la mise en place du système d'émulation des régions ("Régional Challenge"), -le refus du gouvernement britannique de participer au financement de mesures en faveur de la réadaptation des travailleurs aux changements industriels, -le manque d'information du public relativement aux projets soutenus par les Fonds structurels, -les problèmes de continuité liés aux programmes annuels du FSE et le manque de cohérence entre les différends Fonds. A cet égard, il demande la création de fonds différenciés en fonction des régions et la révision de modes de gestion du FSE et du FEDER afin de renforcer leur complémentarité. Des efforts doivent également être faits en matière de critères de sélection afin que soient mieux pris en compte les mutations industrielles, le PIB et le rapport existant entre diminution du taux de chômage et emplois non durables. Des mécanismes de financement transitoire devraient être créés ainsi que des actions en faveur de la création d'emplois durables au bénéficedes régions industrielles. Pour le Parlement, la priorité devrait être accordée au développement durable et des évaluations d'incidence sur l'environnement devraient être menées comme condition préalable à toute approbation de projets. A cet égard, il se félicite des efforts déloyés par le Ministère de l'Environnement britannique pour réexaminer tous les porjets en cours sous cet angle mais regrette que ce réexamen intervienne à un moment aussi tardif. Enfin, déplorant que les crédits d'assistance technique soient sous-utilisés, il invite instamment les "Government Offices" en place dans les régions d'envisager l'établissement de secrétariats indépendants dans les régions de l'Angleterre.